



DECISION N° 011 /D/C-MBMO/SG/SAECO/SIGAMP/2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°0011/L/RC/CMBO/ 2025 PASSE APRES
AUTORISATION DE GRE A GRE N°05098-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AC DU 03 JUILLET 2025
POUR LES TRAVAUX CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME SPORTIVE A MBADOUUMOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu l'Arrêté N° 000121/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;

Vu la Décision N° 00000110/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;

Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise :

- ✓ ETS NAIBA.
- ✓ B.P ///
- ✓ Téléphone : 674138262

Est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux construction d'une plateforme sportive a Mbadoumou, dans le Département de la Mefou et Akono, objet du gré à gré susmentionné, aux conditions ci-après :

⇒ Montant de la Lettre Commande : 25 000 000 (vingt-cinq millions) Franc FCA;

⇒ Délai d'exécution **TROIS (03) Mois.**

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Mbankomo, le 01/09/2025

LE MAIRE

